INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
GHT YVELINES NORD - SITE DE POISSY

PROJET PÉDAGOGIQUE

2022-2023

Institut de formation en Soins Infirmiers du Groupement Hospitalier de Territoire des Yvelines Nord

Site du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/ Saint-Germain-en-Laye
10 rue du Champ Gaillard, 78300 Poissy
https://www.ghtyvelinesnord.fr/instituts-de-formation

Table des matières

1 - Introduction 4

2 - Des valeurs fortes 6

3 - Finalités de la formation 7

4 - Principes pédagogiques : 8

4. 1 La compétence professionnelle 8

4.2 L'alternance intégrative 8

4.3 La posture réflexive 8

4.4 La posture pédagogique 9

4.5 Les attitudes et capacités développées au regard des 10 compétences professionnelles 9

5 - Durée de la formation 10

6 - La formation théorique, le dispositif pédagogique : 10

6.1 Les unités d'enseignement (UE) 10

6.2 Modalités pédagogiques 11

6.3 Particularités de certaines unités d'enseignement 12

7- Le partenariat avec l'université 17

8 - Les stages professionnels 18

8.1 Les objectifs de stage 18

8.2 Durée et répartition des stages 19

8.3 Parcours de l'étudiant : 19

8.4 Les modalités d'encadrement et de tutorat 20

8.5 L'évaluation des compétences en stage : le portfolio 21

8.6 Les conditions d'attribution des crédits européens de formation (ECTS) correspondant au stage 22

9- Le suivi pédagogique 22

9.1 Les objectifs du suivi pédagogique 22

9.2 Les modalités du suivi pédagogique 23

9.3 Les modalités d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap 23

10 - Le dispositif d'évaluation 24

10.1 Au niveau théorique 25

10.2 Au niveau des stages professionnels 25

10.3 La présentation au jury du diplôme d'Etat 26

11 – Les indicateurs d'évaluation du projet 26

11.1 Quantitatifs : 26

11.2 Qualitatifs : 26

12 – Les prestations offertes à la vie étudiante 26
12.1 La restauration 26
12.2 L'hébergement 27
12.3 Le centre de documentation 27
12.4 Les tenues professionnelles et de travaux pratiques 27
12.5 Le forum social 27
12.6 Les prestations universitaires 27
12.7 Les moyens mis à disposition de la démocratie étudiante : SVE et BDE 27
13 - Conclusion

Institut de formation en Soins Infirmiers du Groupement Hospitalier de Territoire des Yvelines Nord

Site du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/ Saint-Germain-en-Laye
10 rue du Champ Gaillard, 78300 Poissy
https://www.ghtyvelinesnord.fr/instituts-de-formation

Poissy Saint-Germain-en-Laye
Centre Hospitalier Intercommunal

1 - Introduction

Le projet pédagogique tient son origine de la fusion des projets des deux Instituts de Formation de POISSY et SAINT GERMAIN EN LAYE en 2002. Il s'inscrit dans leur histoire et leur culture. Depuis juillet 2020, le site de SAINT GERMAIN EN LAYE est relocalisé sur celui de POISSY. L'I.F.A.S. est situé sur le site de POISSY.

Le projet est en interdépendance avec le projet pédagogique partagé des instituts de formation du GHT Yvelines Nord, l'évolution du C.H.I. POISSY/SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, la législation et la réglementation du Ministère de la Santé en coordination avec le projet de soins infirmiers.

Il est garant de l'action collective de l'équipe et a une valeur de contrat entre les cadres formateurs de l'Institut et les étudiants. Réalisé par l'équipe pédagogique, il définit un ensemble de repères pour guider le sens et l'action de chacun des acteurs : étudiants, formateurs et tous les partenaires de la formation.

En référence à l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, le projet pédagogique s'appuie sur le référentiel de formation et d'évaluation, issus des référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier, qui vise l'acquisition de 10 compétences professionnelles pour répondre aux besoins de santé de la population dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Dans l'avenir, **ce projet pédagogique s'articulera étroitement avec celui de l'IFSI de MEULAN-LES MUREAUX dans la perspective du campus de formation multi sites du GHT Yvelines Nord**. En voici les prémices.

LES RESSOURCES HUMAINES

- **Une direction** commune sur les Instituts du GHT Yvelines Nord (POISSY et MEULAN-LES MUREAUX) : 1 coordonnateur général des activités de soins et des instituts de formation, 1 coordonnateur général des instituts filière Soin, 1 adjoint à la direction des instituts du GHT Yvelines Nord, (ANNEXE 1 : Organigramme GHT)
- **Une responsable de formation**
- **Une équipe pédagogique** dont l'effectif est de 12.5 ETP avec expériences valorisées en pédagogie ou en gestion d'unité de soins,
- **Un secrétariat** composé de trois assistantes pédagogiques avec des responsabilités liées aux promotions et des responsabilités spécifiques au regard des activités de l'IFSI et de l'organisation du Centre Hospitalier,
- **1 responsable administrative et financière bi-site**
- **1 assistante de direction bi-site** chargée de la communication des instituts du GHT Yvelines Nord
- **1 centre de documentation**, géré par 1 documentaliste
- **1 ingénieur informatique** pour les 9 Instituts du GHT YN
- **1 agent d'intendance et logistique**

MODALITES D'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE :

Une responsable de formation collabore au pilotage, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de l'institut sous la responsabilité de la direction.

Deux coordinateurs.trices de promotion assurent le suivi d'une promotion sur 3 ans en collaboration avec la responsable de formation et les formateurs responsables des unités d'enseignement.

Elles s'assurent de la cohérence de la mise en œuvre du projet pédagogique et ont une vision globale des résultats et des parcours des étudiants de la promotion.

Une coordinatrice de stage est chargée de la gestion des stages en collaboration avec le secrétariat et l'équipe pédagogique. Elle travaille étroitement avec la coordinatrice des stages de l'IFSI de MEULAN. Elles sont en relation avec les responsables et/ou les coordinateurs de stage, les maitres de stages et les tuteurs des établissements accueillant les étudiants. Elles sont garantes sous la responsabilité de la direction, de la responsable de la formation, en collaboration avec l'équipe pédagogique, de la mise en place d'un parcours qualifiant pour l'ensemble des étudiants.

Chaque formateur est responsable de plusieurs unités d'enseignement soit en transversal sur les trois années de formation, soit sur une année de formation en ayant d'autres responsabilités (ex : gestion des plannings de cours, référent pour les stages de l'année...)

En regard des missions dévolues aux instituts de formation, les membres de l'équipe pédagogique ont des responsabilités liées à la démarche qualité, la recherche ou la formation continue des instituts. Ils sont amenés, par leur expertise de cadre formateur leur expérience ou leurs qualifications, à porter des projets liés au développement des compétences avec les établissements de la direction commune, des actions de communication, des actions d'information dans les structures pourvoyeuses de candidats, des recherches de partenariats pédagogique ou tout autre activité valorisant la formation paramédicale.

Cette veille permet en outre de maintenir une analyse des besoins des populations accueillies en formation comme des besoins des employeurs ou des structures partenaires contribuant à leur formation.

(ANNEXE 2 : lien vers profil de l'équipe ou slide de synthèse missions et qualifications équipe pédago IFSI)

2 - Des valeurs fortes

Le projet s'appuie sur les valeurs suivantes :	pour former un professionnel infirmier :
Humanisme : L'homme est au centre du projet de formation, il est considéré en tant qu'être unique bio-psycho-social, culturel et spirituel. **Autonomie** : Avoir la possibilité de choix dans un cadre défini. L'étudiant est considéré comme un adulte capable de faire des choix. **Santé** : L'accent est mis sur le potentiel de l'individu, ses capacités d'adaptation à l'environnement, ce qui implique donc de prendre en compte le rythme et les facteurs de stress de l'étudiant. **Solidarité** : Permettre à l'étudiant de travailler et coopérer avec les autres, créer un climat pour un travail collectif harmonieux. **Conscience du travail** : Développer auprès de l'étudiant le sens d'un travail de qualité et le respect du travail de l'autre. **Egalité et équité** : Confronter l'étudiant à la norme extérieure. Susciter le questionnement de l'étudiant pour qu'il progresse, mettre en évidence sa progression pour qu'il puisse devenir le professionnel attendu	**Humaniste :** Qui a le sens de l'autre et qui en prend soin dans sa globalité. **Polyvalent :** Opérationnel, c'est-à-dire efficace et efficient dans toutes les dimensions du soin quelque soit le secteur d'exercice. **Responsable :** Conscient de ses compétences et de ses limites, il répond de ses actes et de ceux des personnes qu'il encadre. **Partenaire :** Qui sait se positionner et collaborer. **Doté d'un esprit de recherche :** C'est-à-dire en situation de questionnement permanent pour favoriser une démarche qualité.

3 -Finalités de la formation

Selon le référentiel de 2009, la formation a pour objet de permettre à l'étudiant de **développer progressivement les 10 compétences professionnelles visées afin d'être capable d'agir et de réagir en situation.**

Le Diplôme d'Etat et l'obtention du grade Licence certifient l'acquisition d'un **niveau d'infirmier novice** concernant ces 10 compétences professionnelles :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Le développement des compétences professionnelles se poursuit tout au long de la vie professionnelle.

L'étudiant est amené à devenir un professionnel **autonome, responsable et réflexif***,* c'est-à-dire un professionnel capable de se questionner, d'analyser sa pratique et toute situation professionnelle, de prendre des décisions dans les limites de sa responsabilité et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant apprend à **identifier ses émotions** et à les utiliser dans une recherche constante de la **distance professionnelle.**

L'étudiant développe tout au long de sa formation une **réflexion éthique** qui lui permettra de prendre des décisions éclairées en concertation avec les équipes pluridisciplinaires.

4 - Principes pédagogiques :

4. 1 La compétence professionnelle

Celle-ci est définie par Guy Le Boterf comme « *la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés… »*

P. Joannert (2006) précise la compétence professionnelle comme une *: « …mise en œuvre par une personne en situation, dans un contexte déterminé, d'un ensemble diversifié mais coordonné de ressources ; cette mise en œuvre repose sur le choix, la mobilisation et l'organisation de ces ressources et sur les actions pertinentes qu'elles permettent pour un traitement réussi de cette situation ».*

4.2 L'alternance intégrative

Cette alternance vise à **utiliser la pertinence du stage dans la formation** des étudiants. Elle permet de favoriser leur apprentissage à partir des situations rencontrées et des activités de soins pratiquées en stage ainsi que par la mise en pratique d'aspects théoriques vus en cours.

Les situations cliniques relevées par les étudiants, les activités réalisées sur les lieux de stage, les situations professionnelles, les situations relationnelles, sont autant d'expériences de stage faisant l'objet d'exploitations à l'Institut. Les exercices de **raisonnement clinique** et les **analyses de pratiques** sont favorisés.

Cette alternance prend en compte les exigences du référentiel de formation concernant les quatre types de stage et leur durée, ainsi que le niveau d'apprentissage des étudiants en lien avec le semestre de formation et le développement de ses 10 compétences. Cela, afin de proposer un **parcours de stage qualifiant** et équitable pour chaque étudiant en fonction de l'offre de stage. (ANNEXE 3 : Alternance 2022-2023)

4.3 La posture réflexive

La réflexivité, c'est **«** *l''aptitude à reconsidérer, repenser, reconstruire mentalement ses expériences et ses actions d'une manière réfléchie de manière plus ou moins systématique* »[1] Elle implique une attitude d'ouverture, de curiosité pour questionner l'évidence des situations et ses propres expériences.

L'analyse de la pratique est une méthodologie visant à la réflexivité. Elle consiste à revenir sur une pratique pour l'analyser et permet de mettre à distance son expérience, ses actions pour une relecture qui donne du sens. L'étudiant peut ainsi comprendre comment il s'y est pris et pourquoi il a fait cette action. **Il apprend donc par l'expérience**.

Les effets attendus de l'analyse de la pratique pour les étudiants sont la **production de savoirs** issus de l'action, **le développement de leurs compétences** et la **construction de leur identité professionnelle**. [2]

---

[1] GUILLAUMIN C, PESCE S, DENOYEL N, Pratiques réflexives en formation. , Edition L'Harmattan, 2009

[2] PESCHEUX M, Analyser sa pratique, entre « *caché*» et «*visible* », soins cadre de santé, n°65, février 2008

4.4 La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont instituées en référence à deux courants :

- **le courant du socio constructivisme** : l'étudiant construit lui même ses connaissances en se confrontant à ses pairs ; ces interactions, sources de conflits socio cognitifs, lui permettent alors de développer ses ressources cognitives.
- **la pédagogie de l'intégration** qui permet grâce à l'analyse de situations professionnelles complexes par les étudiants, la mobilisation et l'articulation de leurs connaissances.

Elles relèvent d'une **pédagogie différenciée** basée sur une relation de confiance, elle se situe dans une logique de réussite. Le formateur accompagne l'étudiant dans son apprentissage, il a un rôle de médiateur. **L'étudiant est au centre du dispositif de formation**. Il est **acteur** de sa formation, il développe son projet professionnel tout au long de sa formation.

4.5 Les attitudes et capacités développées au regard des 10 compétences professionnelles

Pour devenir le professionnel attendu, en référence aux valeurs et au profil visé, l'étudiant devra développer les attitudes et capacités en lien avec les 10 compétences professionnelles dans les champs suivants **:**

Champ du cognitif	**Champ relationnel et de la communication**	**Champ de l'opérationnel**	**Champ des comportements sociaux et professionnels**	**Champ des conduites éthiques**
Capacités à	Capacités à	Capacités à	Capacités à	Attitudes
Observer Analyser Résoudre Synthétiser Prioriser Choisir ou décider Mobiliser Transposer Se projeter	Ecouter S'exprimer Echanger Transmettre Argumenter Négocie Coopérer	Agir Réagir (Réactivité) Anticiper	Se positionner S'impliquer Se distancier S'engager	Respect Tolérance Altruisme Honnêteté

5 - Durée de la formation

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4 200 heures.

La répartition des enseignements est la suivante :

- La **formation théorique** de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ;
- La **formation clinique** de 2 100 heures.
- Le **travail personnel** complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures/an.
- L'ensemble, soit 5 100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

L'enseignement est sur la base de 35 heures par semaine ; les modalités sont prévues par les formateurs de l'institut et en partenariat avec l'université pour les cours qui y sont dispensés.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine ; les modalités d'organisation sont prévues par les maitres de stage en collaboration avec les coordinatrices de stage de l'institut.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

6 - La formation théorique, le dispositif pédagogique :

6.1 Les unités d'enseignement (UE)

Le référentiel de formation propose 59 unités d'enseignement de quatre types.

Dépendent de l'université :

- des unités d'enseignement, dont les savoirs sont dits « contributifs » aux savoirs infirmiers,

Dépendent de l'IFSI :

- des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences infirmières,
- des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation,
- des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les unités d'enseignement recouvrent différents champs disciplinaires dont les sciences infirmières. Des objectifs sont définis pour chacune d'elles ainsi que des éléments de contenus, une durée et des modalités d'évaluation. Ces UE contribuent à l'acquisition des **10 compétences**. Elles donnent lieu, avec les ECTS de stage, à des attributions de crédits européens **(180 ECTS).**

Elles sont présentées aux étudiants et des documents de référence sont mis à leur disposition.

6.2 Modalités pédagogiques

Les enseignements sont réalisés sous forme de :

- **Cours magistraux** (CM),
- **Travaux dirigés** (TD) qui sont des temps d'enseignement obligatoire utilisant des méthodes actives.

Ils sont assurés par les cadres formateurs et/ou des professionnels et permettent :

- d'illustrer, approfondir et compléter un cours magistral
- de réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à analyser des situations cliniques.

- **Travaux personnels guidés** (TPG) qui sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches, préparent les travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique.
- **Travail personnel**

Considérant que « *Seul l'individu peut apprendre* »[3], le travail personnel fait partie intégrante de la formation.

Ce temps d'appropriation doit permettre à l'étudiant :

- d'approfondir et d'intégrer les savoirs,
- de faire la synthèse de ses acquisitions et de les compléter.

Il correspond à un nombre d'heures estimées par semestre (de 100 heures au semestre 1 ; 150 heures du semestre 2 au semestre 5 et 200 heures au semestre 6).

Le dispositif de formation est mis en œuvre selon des modalités d'apprentissage hybrides grâce à l'utilisation d'outils ou logiciels numériques (ENT Institut, ENT Université, moyens et outils de communication, d'information, de création et de formation liés au digital Learning). L'enseignement de l'UE 6.2 fait l'objet d'une formation en ligne sur un site dédié.

Les cours ont lieu en présentiel sur l'institut ou sur d'autres sites ou bien en distanciel.

Les modalités pédagogiques proposées sont variées (classe inversée, jeu de rôle, simulation procédurale, serious game, etc.).

[3] GIORDAN A. Apprendre, 2002.

6.3 Particularités de certaines unités d'enseignement

- **<u>Les unités universitaires</u>** ***(Annexe V)***

Devant le constat de difficultés à mémoriser les connaissances socles et contributives, et en dehors des dispositifs pédagogiques permettant l'intégration continue des connaissances, il a été décidé cette année au niveau des deux IFSI du CHIMM et du CHIPS, de travailler sur le dispositif d'apprentissage de manière conjointe.

Un référent par site est nommé pour chaque UE et les dispositifs universitaires proposés sont complétés, ajustés aux besoins des apprenants tant sur la forme que sur le fond (méthodes de travail, auto évaluations, ressources mises à disposition, animation des TD, remobilisations de connaissances etc.)

Certains projets d'UE sont d'ores et déjà mutualisés par l'université, d'autres sont en cours. Les formateurs des deux IFSI travaillent sur la phase d'appropriation et de restitution de ces connaissances.

Par ailleurs, nous nous engageons à contribuer cette année à l'élaboration d'un serious game avec l'université Paris Saclay et l'UVSQ dans le cadre des UE 2.4 (Processus traumatiques) et 2.11 (pharmacologie et thérapeutiques)

- **<u>Les unités d'intégration</u> (UI)** ***(Annexe V)***

Les unités d'intégration sont des unités d'enseignement qui ont pour finalité que chaque étudiant **mobilise ses ressources**[4] pour développer les compétences visées, cela à partir de **situations cliniques contextualisées**, afin qu'il soit capable d'**agir en situation**.

Ces unités d'enseignement permettent aux étudiants :

- d'étudier plusieurs **situations professionnelles emblématiques** d'une même « famille de situation » de la ou des compétences du semestre, nommées « situation clé », de complexité croissante en lien avec **les problématiques de santé actuelles** et dans différents lieux d'exercice professionnel.
- de **mobiliser et d'articuler les savoirs** développés dans les unités d'enseignement du semestre et dans les unités d'enseignement ressources.
- de **repérer les invariants** de ces situations dans une optique de **transfert** à d'autres situations étudiées ou rencontrées dans les stages professionnels.

La programmation des situations étudiées dans l'UI se réalise dès le début du semestre et sur l'ensemble de celui-ci, en lien avec les UE ressources de la compétence du semestre et des autres UE pouvant faciliter la compréhension de la situation.

Le formateur accompagne les étudiants lors de l'étude de ces situations. Il a un rôle de médiateur **en suscitant le questionnement** du groupe ; il facilite le processus d'apprentissage. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les invariants transférables à d'autres situations de soins.

---

4 Les ressources selon LE BOTERF (1995) sont les savoirs, savoir-faire, habiletés et savoir être que l'apprenant mobilise pour résoudre une situation complexe

Des **analyses de situations de stages** peuvent être intercalées entre 2 situations clé en lien avec la ou les compétence(s) du semestre ; celles-ci font l'objet d'une **exploitation en groupes restreints** à l'IFSI.

- **Les UE de la compétence 1 : le raisonnement clinique**

L'apprentissage du raisonnement clinique se réalise en référence au **modèle tri focal de T. PSIUK**.

Il se développe tout au long de la formation grâce aux situations cliniques étudiées dans les UE ressources (UE 3.1) et dans les Unités d'Intégration (UI 5.2) par l'analyse des situations clés, mais aussi en stage où l'étudiant est confronté à des situations cliniques nécessitant ce processus de raisonnement afin de prodiguer des soins de qualité aux personnes soignées.

L'étudiant est accompagné en stage dans ce processus de raisonnement par les formateurs, les tuteurs et les professionnels de proximité.

- **La formation aux gestes et soins d'urgence**.

Le projet de formation aux gestes et soins d'urgence a été initialement élaboré depuis 2011 après formation de deux formateurs au sein de l'équipe pédagogique et après validation par le CESU 78.

Celui-ci, réajusté en 2015 en référence au cadre législatif et réglementaire, privilégie les **méthodes actives et la mise en situation simulée en groupe et individuelle** avec du matériel pédagogique dédié (mannequins, matériel d'urgence…).

Les modalités d'évaluation sont basées sur l'auto évaluation des étudiants à l'aide de QCM et de mise en situation lors d'une journée de regroupement, à distance de l'apprentissage initial.

- **Les UE de la compétence 6 : les soins relationnels**

Selon le référentiel de compétences, la compétence 6 vise à développer chez l'étudiant sept capacités qui s'acquièrent progressivement au cours des 3 années de formation, à la fois en stage et par le biais de 5 UE.

En 1ère année, les bases de la communication verbale et non verbale sont posées. L'étudiant prend conscience de l'importance des **émotions** et de l'utilisation de **mécanismes de défense** chez tout être humain. Il découvre les conditions nécessaires pour créer et conduire une relation soignant/soigné de qualité.

En 2ème année, l'enseignement porte sur **les soins relationnels** et en particulier la conduite **d'entretien de soutien et/ou d'aide**. L'étudiant est initié aux techniques d'entretien **en simulation** (jeux de rôle réalisés à partir de situations rapportées de stage). Cet enseignement à la conduite d'entretien se fait en référence à la théorie de C. Rogers.

L'Unité d'Intégration permet d'évaluer en fin de semestre 3, les capacités relationnelles de l'étudiant en lien avec l'élaboration d'un projet de soin en stage.

La 3ème année permet de renforcer toutes les notions apprises. L'étudiant s'exerce à la fois à l'analyse de situations relationnelles proposées et à la réflexivité dans des **situations de crise** rencontrées en stage.

- **Le service sanitaire des étudiants en santé : compétence 5 éducative**

Selon le référentiel de compétences, la **compétence 5** « *initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs* », vise à développer chez l'étudiant sept capacités qui s'acquièrent sur les quatre premiers semestres de la formation, à la fois en stage et par le biais de 2 UE et une UI.

- UE 1.2 S2 et S3 Santé publique et économie de la santé,
- UE 4.6 S3 et S4 Soins éducatifs et préventifs,
- UI 5.4 S4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires,
- UE 3.5 S4 Encadrement des professionnels de soins (relation pédagogique, concept d'évaluation…) de la compétence 10

Suite au rapport du Pr Vaillant janvier 2018, le service sanitaire des étudiants en santé (SSES) est mis en œuvre pour tous les étudiants en santé. Il a pour objectif majeur *« la prévention et la lutte contre les inégalités sociales, de santé et d'éducation* »[5].

Les objectifs sont :

- d'initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire, définie par l'organisation mondiale de la santé (OMS) comme l'ensemble des actes mis en œuvre dans l'objectif de réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risque ;
- de permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par stratégie nationale de santé ;
- de favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées ;
- d'intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

Le **stage du service sanitaire** d'une durée de **trois semaines** est réalisé au **semestre 4** et validé par des **actions menées par l'étudiant, qui permettent :**

- d'apporter une réponse à un besoin en s'intégrant dans un projet d'institution, d'entreprise ou d'association ;
- de lui faire découvrir l'exercice professionnel des personnels de santé des services de santé au travail, des personnels des services de protection maternelle et infantile PMI (PMI), ainsi que des autres professionnels et bénévoles impliqués dans la promotion de la santé ;
- d'aborder la santé de manière positive et de façon globale et non par les risques uniquement.

- **Les mutualisations d'enseignement : les unités de raisonnement clinique et l'inter professionnalité** (***Annexe V)***

5 Vaillant, L, (janvier 2018), Mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé, rapport, disponible sur https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/184000110/index.shtml

Les étudiants stagiaires travaillent en inter professionnalité avec la personne soignée pour la mise en œuvre de son projet de soin ou de vie. Nous leur offrons la possibilité, dès que nous en avons l'occasion, de découvrir les champs de compétences, rôles et collaborations avec d'autres professions de santé.

Le parcours commence dès la première année avec la journée des **forums des métiers** ou chaque institut du GHT présente la profession qu'il incarne. Il se poursuit tout au long du parcours de formation avec des temps de raisonnement clinique partagés ou de pratiques professionnelles (AS /IDE)

- **Les mutualisations d'enseignement : l'Unité 4.8 évaluation des pratiques professionnelles et qualité des soins** (***Annexe V)***

Cette UI co-portée par une formatrice CHIMM et une formatrice CHIPS proposera cette année aux étudiants infirmiers du CHIMM et du CHIPS une réalisation **d'audits cliniques ciblés (ACB)** en partenariat avec les établissements de la direction commune.

En petits groupes, les étudiants s'emparent d'une thématique, qu'ils explorent et dont ils rendent compte par l'intermédiaire d'audits construits à partir de référentiels HAS ou validées scientifiquement.

Ces **restitutions** s'effectuent lors des commissions de soins infirmiers de rééducation et médicotechniques (**CSIRMT**) des différents établissements.

- **Les mutualisations d'enseignement : l'Unité 5.7 unités à choix optionnelle** (***Annexe V)***

Portés par deux binômes de formateurs CHIMM et CHIPS, autour de quatre thématiques choisies pour leur pertinence en regard des besoins et attentes des étudiants et professionnels de services critiques, les étudiants bénéficient sur **3 jours de séminaire** comportant apports, pratiques, mises en situations avec des experts et relatifs à un approfondissement professionnel. Ils en réalisent une restitution collective et individuelle.

Cette année les quatre thématiques retenues sont les suivantes :

- Urgences et soins critiques
- Santé mentale
- Soins mère et enfant
- Méthodes complémentaires en santé

- **Les mutualisations d'enseignement : 'Unité d'Intégration (UI) du semestre 6 : le mémoire** (***Annexe V)***

Le projet de réalisation du mémoire de fin d'étude est coordonné par la responsable pédagogique du CHIMM et mutualisé entre CHIMM et CHIPS. Il s'agit de les initier à la recherche documentaire tout autant qu'à l'investigation de terrain dans le respect des préconisations du guide ARS IDF édité en 2014.

Le schéma suivant est proposé cette année

ORGANISATION NOTE DE RECHERCHE ET MFE 2022-2023

- **Semestre 5 :**

CONTENUS	Durée	Dates	REMARQUES
Préparation à la situation d'appel		FAIT LE 08 JUIN 2022 3.4 S4	Envoi situation d'appel avant le 30/06/2022 pour recevabilité Feuille de recevabilité à faire par formateur référent mémoire
Présentation UE Méthodologie NDR-MFE Rappels recherche documentaire	2h00	09/09/2022 9h00-11h00	
Guidance collective NDR 1	3 heures	15/09/2022 Matin 9h00-12h00	avancement, correctifs, motivation, recherches complémentaires, question de départ
Travail sur le questionnement d'une situation professionnelle TD 1	3h00	20/10/2022 9h00-12h00 13h30-16h30	TD EN ½ PROMOTION
Travail sur les concepts et mots clés TD 2	2h00	24/10/2022 matin	TD EN ½ PROMOTION
Elaboration d'une question de recherche TD 3	2h00	07/11/2022 matin	TD EN ½ PROMOTION
Guidance collective NDR 2	3 heures	09/11/2022 Matin	Présentation recension écrit et question de recherche
Méthodologie et outils TD 4	3h00	10/11/2022 9h00-12h00 13h30-16h30	TD EN ½ PROMOTION
Elaboration note de recherche individuelle		02/01/2023	Sur la plateforme pédagogique avant 23h59
Rendu commentaires note de recherche			Entre le 16/01 et le 22/01 selon les modalités du directeur mémoire
Guidance collective NDR 3	3h00	30/01/2023 9h00-12h00	Derniers réajustements et questions avant rendu V1
Validation		06/02/2023 avant 23h59	Sur la plateforme

TD A Faire Avant départ stage

➢ SEMESTRE 6 :

CONTENUS	Durée	Dates	REMARQUES
Présentation UE et passage de la NDR au MFE	1h30	07/02/2023 9h00-10h30	
Guidance collective 1 Continuation vers MFE	3h00	09/02/2023 Matin 9h00-12h00	Guidance individuelle sur sollicitation étudiant et/ou directeur = au minimum2
Méthodologie construction d'un outil d'enquête	3h00	13/02/2023 Matin 9h00-12h00	
Guidance Collective numéro 2 Validation outil enquête	3 heures	05/04/2023 Matin 9h00-12h00	
Statistiques descriptives	2h00	06/04/2023 Matin 10h00-12h00	
Méthodologie dépouillement outil qualitatif	2h00	11/04/2023 Matin 8h30-10h30 10h30-12h30	
Préparation à la soutenance orale	2h00	23/05/2023 13h30-15h30	Jour de rendu du mémoire **avant 17h00**
Rendu du mémoire		23/05/2023 avant 17h00	En dématérialisé sur ELFFE
Soutenance orale	Maximum1 heure	Entre le 06/06/2023 et le 22/06/2023	Dossier à envoyer **DRIEETS le 06 juillet 2023**

Il y a 15 semaines entre rendu NDR et MFE (obligation minimum 12 semaines

Minimum légal 2 semaines entre rendu MFE et soutenance

7- Le partenariat avec l'université

Le Centre Hospitalier de Poissy – Saint Germain en Laye entre dans le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de l'Île de France regroupant les IFSI de l'hospitalisation publique régionale. Ce GCS a contractualisé avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines **(UVSQ**) en juin 2011.

L'université délivre un grade de licence aux étudiants depuis 2012.

La construction des projets d'enseignement des UE sous la responsabilité de l'université se fait en partenariat entre les IFSI qui y sont rattachés et l'université.

Un représentant de l'université participe aux différentes instances dont la Commission d'Attribution des Crédits européens (CAC) à la Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants. (SCTSIE)

8 - Les stages professionnels

L'enseignement clinique en stage s'effectue dans le cadre d'un dispositif d'alternance intégrative dans les milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.« *L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier(e) par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises.* » - Directive européenne 2005/36/CE

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve **confronté à des situations professionnelles** ; ce qui lui permet de **mobiliser ses connaissances** et d'en **acquérir**, de **développer son raisonnement clinique et sa pratique** en réalisant des activités auprès des personnes soignées, et de **réfléchir** sur sa propre pratique avec les professionnels, les formateurs, d'autres étudiants, soit en stage, soit lors de regroupements à l'Institut**.**

L'étudiant développe progressivement ses compétences en inscrivant avec l'aide des professionnels **sa progression dans son portfolio**.

8.1 Les objectifs de stage

Des objectifs institutionnels sont établis pour chaque stage en lien avec les éléments de compétence à développer, la ou les compétences du semestre et les types de stage.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont inscrits dans son portfolio et font l'objet d'un réajustement pendant le stage en lien avec le tuteur de stage et les professionnels de proximité.

Le stage professionnel doit permettre aux étudiants :

- de **découvrir le fonctionnement et la spécificité du service ou de la structure**, l'organisation de l'équipe de soins au niveau hiérarchique et fonctionnel, la population accueillie, les modalités de prise en charge des personnes soignées ou hébergées.

- de **prendre soin d'un groupe de personnes en fonction de son niveau de formation**, selon la spécificité de l'unité de soins, afin de développer les 10 compétences professionnelles, en développant un savoir agir caractérisé par :

- L'acquisition des savoirs nécessaires à la compréhension de la situation des personnes.
- L'acquisition des savoirs faire nécessaires à la prise en charge des personnes (activités de soins)
- L'acquisition d'un savoir être permettant d'instaurer et maintenir une relation avec la personne soignée en tendant vers la juste distance et de collaborer avec les différents membres de l'équipe dans le respect des règles et des valeurs professionnelles.
- L'acquisition d'une posture réflexive au regard de sa pratique, avec l'aide des professionnels.

L'acquisition de ces différents savoirs doit permettre à l'étudiant d'exercer son raisonnement clinique, de développer son autonomie et de prendre des responsabilités à sa mesure.

- **de cibler les situations de soins** permettant d'acquérir les éléments de compétences et les activités de soin au regard de son port folio.

- **de réfléchir progressivement à son projet professionnel**.

8.2 Durée et répartition des stages

Les stages ont une durée de 60 semaines, soit 2100 heures sur les 3 ans, sur la base de 35heures par semaine.

Ils sont répartis de la façon suivante :

- **Semestre 1** : 5 semaines soit 175 heures
- **Semestre 2, 3, 4 et 5** : 10 semaines, soit 350 heures.
- **Semestre 6** : 15 semaines soit 525 heures réparties en deux périodes de 7 et 8 semaines.

Une semaine (35h) est ajoutée à chaque période de stage afin de permettre la compensation des journées d'enseignements universitaires.

Les horaires sont déterminés en fonction des lieux et des modalités d'apprentissage. Dans certains stages les horaires de nuit, de week-end ou de jours fériés sont possibles.

Certains stages peuvent être discontinus mais sur un même lieu.

8.3 Parcours de l'étudiant :

Les stages sont de **quatre types** :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie, personnes hospitalisées ou non
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

Le stage est réalisé dans une structure hospitalière, soit dans une unité de soins, soit dans un pôle dont les activités sont de même nature, ou en milieu de vie (établissement scolaire, médecine du travail, structures pour handicapés, établissement d'accueil sanitaire et social, milieu carcéral, cabinet libéral…). (ANNEXE 4 : Liste des partenaires et des terrains de stage)

En fonction de la progression des étudiants dans l'acquisition des compétences visées, ceux-ci peuvent choisir et rechercher leur stage, en lien avec leur projet professionnel ou avec un exercice professionnel infirmier spécifique.

Des mobilités internationales sont possibles y compris dans le cadre d'ERASMUS (ANNEXE 5 : Charte ERASMUS)

Les conventions de stages sont signées par le Directeur de l'IFSI ou ses délégataires habilités, les établissements d'accueil et l'étudiant.

8.4 Les modalités d'encadrement et de tutorat

Organisation générale

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité :

- d'un **maître de stage**, chargé de l'organisation du stage et garant de la qualité de l'encadrement. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé.
- d'un **tuteur de stage**, professionnel expérimenté ; il représente la fonction pédagogique du stage. Il assure l'accompagnement et l'évaluation de la progression de l'étudiant lors d'entretiens réguliers, il propose des échanges autour des situations ou du questionnement de l'étudiant et adapte son parcours pendant le stage pour une bonne compréhension du processus de soin.
- les **professionnels de proximité** : ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien.
- le **formateur référent de stage** assure une liaison régulière avec tous les acteurs du stage et les autres formateurs. Il accompagne les équipes dans l'encadrement de l'étudiant et peut contribuer à sa formation clinique.

La coordinatrice de stage de l'IFSI est en relation avec ces différents acteurs afin d'assurer pour chaque étudiant un parcours de stage qualifiant. (ANNEXE 6 : Charte encadrement)

Chaque formateur est référent de stage pour plusieurs unités du Centre Hospitalier Poissy-St Germain, ainsi que pour les unités des institutions extérieures hospitalières ou des structures extra hospitalières en partenariat avec l'IFSI.

Certaines formatrices sont plus particulièrement interlocutrices au niveau des pôles du Centre Hospitalier POISSY ST GERMAIN afin de préciser les missions des différents acteurs et de participer au **projet tutorat** sur l'établissement.

Chaque année des actions de communication, de rencontre, d'échanges et d'information sont organisées par l'institut avec les partenaires de stage. Le recueil de la satisfaction des parties prenantes, l'analyse des résultats ainsi que toute expérimentation ou toute nouvelle application réglementaire servent de bases de travail. (ANNEXE 7 : Modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les étudiants)

Les **liens privilégiés développés avec les partenaires de stage** permettent :

- de communiquer avec les différents acteurs du stage,
- d'accompagner les professionnels dans l'encadrement des étudiants (formation clinique, analyse de pratique…) et dans l'évaluation des éléments de compétences des étudiants,
- de répondre à tout questionnement en lien avec le stage et le parcours des étudiants.

Spécificité par année

Le formateur référent de stage organise si possible avec les tuteurs de stage et les professionnels de proximité plusieurs temps de rencontre avec les étudiants pendant la formation :

En **1ère année**, concernant :

- le processus de l'analyse de pratique en individuel ou en groupe à l'IFSI ou sur le lieu de stage (semestre 1)
- le raisonnement clinique sur le lieu de stage et/ou à l'I.F.S.I. (semestre 2).

En **2ème année**, concernant :

- le processus de l'analyse de pratique, en individuel ou en groupe à l'IFSI ou sur le lieu de stage (semestre 3),
- le projet de soins en individuel, sur le lieu de stage et/ou à l'I.F.S.I. (semestre 3),
- le raisonnement clinique en individuel ou en groupe sur le lieu de stage (semestres 3 et 4)

En **3ème année**, concernant :

- le raisonnement clinique en individuel ou en groupe sur le lieu de stage et/ou à l'Ifsi (semestre 5).

8.5 L'évaluation des compétences en stage : le portfolio

Le portfolio de l'étudiant est un **outil d'apprentissage et d'évaluation** qui permet de mesurer **la progression** de l'étudiant au niveau de l'acquisition des éléments de compétence requis et des activités de soins et de suivre son parcours de stage.

L'évaluation du stage repose sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

A l'issue de chaque de stage, **les responsables de l'encadrement de l'étudiant (tuteur et professionnels de proximité) évaluent** sur la base des critères et indicateurs du portfolio :

- l'acquisition des éléments de chacune des compétences,
- l'acquisition d'activités en lien avec ce stage,

Le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions de l'étudiant à partir du portfolio et de la feuille d'évaluation du stage chaque semestre. Le parcours de stage peut être modifié au vu des éléments du portfolio.

8.6 Les conditions d'attribution des crédits européens de formation (ECTS) correspondant au stage

En référence à l'arrêté du 26 septembre 2014, les conditions sont les suivantes :

- **Réalisation de la totalité du stage** (la présence en stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu, sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble de la formation, dans la limite des absences autorisées par la réglementation (Arrêté du 21/04/2007),
- **Mise en œuvre et acquisition des éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées**.

Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant propose à la Commission d'Attribution des Crédits la validation du stage, au vu des éléments inscrits dans le portfolio.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique lors de la CAC.

Les 7 stages de la formation correspondent à 60 crédits européens de formation (ECTS)

9- Le suivi pédagogique

C'est un **processus d'accompagnement de l'étudiant** par un formateur dans un but d'acquisition des compétences visées par le référentiel de formation ; il participe à la construction de l'identité et du projet professionnel de l'étudiant.

Chaque étudiant est suivi par un formateur (qui assure le suivi d'un groupe d'environ 18 étudiants).

Ce formateur sera référent du suivi pédagogique de l'étudiant pour ses 3 ans de formation.

9.1 Les objectifs du suivi pédagogique

<u>Il permet à l'étudiant</u> :

- de **comprendre comment il apprend** et d'optimiser ainsi ses capacités d'apprentissage ;
- de **réaliser le bilan de son apprentissage** au niveau des unités d'enseignement (UE) ;
- d'**identifier sa progression** dans l'acquisition des compétences visées et des activités en lien avec les stages à partir de son portfolio et de l'évaluation des compétences réalisées par les professionnels ;
- de **discuter avec le formateur référent de son projet professionnel.**

Il permet au formateur référent :

- d'**assurer un rôle de médiateur** dans l'apprentissage de l'étudiant ;
- d'**ajuster le parcours de stage** de l'étudiant en lien avec le référentiel de formation, l'offre de stage, sa progression dans l'acquisition de l'ensemble des éléments de compétences requis et son projet professionnel ;
- **de présenter à la Commission d'Attribution des Crédits** de chaque semestre, les résultats de l'étudiant et sa progression dans l'acquisition de l'ensemble des éléments des compétences afin qu'elle se prononce sur l'attribution des crédits et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

9.2 Les modalités du suivi pédagogique

Le temps de suivi pédagogique est inclus dans le temps de travail personnel guidé (TPG). Il se déroule sous la forme de **deux entretiens individuels à présence obligatoire par année** à partir des éléments du portfolio.

D'autres entretiens peuvent avoir lieu durant la formation à l'initiative du formateur ou de l'étudiant.

A l'issue de chaque entretien, des **objectifs de progression** de l'apprentissage de l'étudiant peuvent être identifiés. Un **contrat écrit** peut parfois être établi pour le stage et/ou les enseignements théoriques du semestre suivant, afin de développer certains éléments de compétence et/ou de comportement attendus à son niveau de formation.

Le formateur réalise une synthèse de la progression de l'étudiant dans son dossier de suivi pédagogique.

Il présente une synthèse des résultats de l'étudiant à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) afin qu'elle se prononce sur l'attribution des ECTS liés au stage.

9.3 Les modalités d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Le référent handicap **accompagne** les élèves et étudiants en situation de handicap. Il est la personne ressource dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions engagées par les instituts pour assurer la mise en place des mesures nécessaires.

Ses missions :

- S'assurer de l'accessibilité des locaux de l'institut
- Etre le relais des établissements d'accueil en stage
- Favoriser la pluridisciplinarité dans l'accompagnement
- Faciliter et/ou organiser la mise en œuvre des aménagements (tiers-temps, preneurs de notes …)

Pour qui ? Tous les élèves et étudiants :

*en situation de handicap ayant une reconnaissance *MDPH (en cours ou actée)

*en limitation d'activité momentanée.

Contacts référents handicap :

- Site du CHIPS: mariechristine.turcq@ght-yvelinesnord.fr
- Site du CHIMM : joyce.casalta@ght-yvelinesnord.fr

*Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les référents handicap travaillent en **partenariat** avec le service de santé universitaire. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier de conseils, d'accompagnement mais aussi d'aménagements dans le cadre de leurs études ou des épreuves de validation. Une vigilance particulière est déployée pour un parcours de stage qualifiant mais respectueux des besoins de chaque apprenant.

L'accent est mis au niveau de la démarche qualité au niveau des IF du GHT sur le **développement d'un dispositif d'accompagnement pédagogique adapté** qui inscrit ses principes dans les pas du travail initié au niveau national (kit du référent handicap). Une formatrice ergothérapeute suit actuellement un master à l'EHESP pour porter cette démarche.

10 - Le dispositif d'évaluation ***(Annexe IV)***

Le dispositif d'évaluation est déterminé en référence à l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, par l'équipe pédagogique pour les Unités d'Enseignement relevant de l'Institut et en partenariat avec l'université de Versailles-St Quentin pour les unités d'enseignement disciplinaires.

Le dispositif d'évaluation **est réajusté chaque année en fonction des bilans réalisés par les formateurs, les référents universitaires et les étudiants. Celui-ci est porté à la connaissance des étudiants au début de chaque semestre.**

Chaque compétence s'obtient donc de façon cumulée :

1 - par la validation de la totalité des Unités d'Enseignement en relation avec la compétence ;

2 - par l'acquisition de l'ensemble des éléments de compétences requis dans les situations professionnelles rencontrées et analysées dans les différents stages professionnels.

Des évaluations diagnostiques, formatives ou formatrices, des autoévaluations, des travaux de stage etc…sont proposés aux étudiants afin de favoriser leur réussite. Des mobilisations régulières de connaissances sont organisées. Des annales sont mises à disposition des étudiants sur l'ENT universitaire pour les UE contributives.

Les critères et indicateurs des évaluations normatives leur sont présentés et explicités.

10.1 Au niveau théorique

Concernant les UE relevant de l'université, les modalités d'évaluation se présentent sous forme : **d'évaluation écrite de connaissances type QCM, QROC et de travaux écrits d'analyse**. Elles se réalisent dans les locaux de l'université, de manière dématérialisée, sur tablette via la plateforme d'évaluation SIDES.
Concernant les UE relevant de l'IFSI, les modalités d'évaluation peuvent revêtir différentes formes selon l'UE et les choix pédagogiques et se réaliser en présentiel ou distanciel :

- **évaluation écrite de connaissances**,
- **oral individuel ou en groupe** (jeux de rôle, projet d'encadrement, projet de soins, analyse de situation relationnelle, …)
- **travail individuel** (fiche de lecture, analyse de situation, analyse d'un article de recherche…),
- **travail de groupe** (analyse de situation, élaboration d'un projet de soin…),
- **mise en situation** (préparation d'une injection, calculs thérapeutiques, action éducative en santé scolaire ou en EHPAD …),

Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque semestre : une session initiale et une 2ème session (de rattrapage) pour chaque UE du semestre.

Des crédits de formation (ECTS) sont attribués chaque semestre pour chaque unité d'enseignement par la Commission d'Attribution des Crédits au regard des résultats obtenus par l'étudiant.

Ces crédits sont capitalisables et permettent ainsi de valider chaque compétence au niveau théorique.

10.2 Au niveau des stages professionnels

Chaque semestre, l'évaluation porte sur la mise en œuvre en situation des 10 compétences requises.

Le portfolio permet de mesurer la progression de l'étudiant dans le développement de ses 10 compétences en stage et dans l'acquisition des activités de soins en lien avec le stage.

Le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant en fait le bilan lors de l'entretien de suivi pédagogique et peut proposer un réajustement du parcours de stage.

Le formateur de suivi pédagogique propose la validation du stage à la Commission d'Attribution de Crédits (CAC) qui se prononce sur leur attribution en fonction des conditions suivantes (Arrêté du 26 septembre 2014)

- Réalisation de la totalité du stage (la présence en stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu, sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble de la formation) ;
- Mise en œuvre et acquisition des éléments de compétences requis dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.

La formation clinique réalisée sur les 7 stages répartis sur les 3 années de formation permet de capitaliser 60 ECTS.

Chaque semestre permet de capitaliser 30 ECTS (UE et stage professionnel) soit 60 ECTS par année ; 120 ECTS sont répartis au niveau des différentes UE dont le stage sur l'ensemble des 3 années de formation.

10.3 La présentation au jury du diplôme d'Etat

Les étudiants ayant validé les 5 semestres (150 ECTS) et ayant effectué l'ensemble des épreuves et les stages du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les 180 ECTS capitalisés en fin de formation (120 pour les enseignements théoriques et 60 pour les stages professionnels) permettent l'obtention du Diplôme d'Etat et du grade Licence.

11 – Les indicateurs d'évaluation du projet

11.1 Quantitatifs :

- Les taux de réussite des étudiants par semestre lors des CAC.
- Les taux de présentation et de réussite au DE.
- Le pourcentage d'étudiants diplômés de la cohorte.
- Le taux de déperdition en formation.
- Les résultats des UE universitaires : résultats du groupement et résultats spécifiques à l'IFSI
- Taux de satisfaction en stage et en formation.

11.2 Qualitatifs :

- Bilan qualitatif individuel et de promotion par semestre.
- Bilan de la formation.
- Bilan de l'insertion professionnelle à un an.

12 – Les prestations offertes à la vie étudiante

12.1 La restauration

Les étudiants peuvent prendre leur repas au restaurant du Centre Hospitalier.

Ils disposent d'une carte d'accès qu'ils créditent et qui leur permet de consommer ce qu'ils souhaitent.

Les étudiants peuvent aussi manger sur place, dans leur salle de détente, équipée de réfrigérateur, micro-ondes, distributeurs de boissons chaudes et froides et de denrées alimentaires.

Sur le site de POISSY, une restauration rapide est proposée à l'accueil du centre hospitalier.

12.2 L'hébergement

L'I.F.S.I. dispose de possibilités d'hébergement et propose par l'intermédiaire de particuliers et d'associations des possibilités de logement en ville.

12.3 Le centre de documentation

Le centre de documentation est relocalisé sur le site de Poissy, dans les locaux de l'IFMEM et est mutualisé avec la bibliothèque médicale du centre hospitalier, ce qui permet un choix d'ouvrages plus large et diversifié.
Les étudiants ont aussi accès à la **bibliothèque universitaire de l'Université de Versailles** Saint Quentin et ont un accès en ligne par la plateforme universitaire.

12.4 Les tenues professionnelles et de travaux pratiques

Les tenues professionnelles pour les stages sont fournies et entretenues par les terrains de stage.
Chaque étudiant achète ses tenues de TP auprès du fournisseur de son choix. Leur entretien est à la charge de l'étudiant

12.5 Le forum social

A chaque rentrée est organisé un forum social : mutuelles, assurances responsabilité civile, banques. Des éditeurs présentent leurs ouvrages dans l'année, en lien avec le centre de documentation.

12.6 Les prestations universitaires

Les étudiants infirmiers dans le cadre de la convention IFSI /UVSQ et de leur statut d'étudiant en santé bénéficient de droit des prestations universitaires : BU, suivi médical en cours de formation, prestations sportives et culturelles, etc.

12.7 Les moyens mis à disposition de la démocratie étudiante : SVE et BDE

La Section relative à la vie étudiante (SVE) est mutualisée au sein de nos instituts. Il est mutualisé par site et se réunit deux fois par an. Nous y intégrons, dans un souci de service mais aussi une optique pédagogique, la participation des étudiants dans cette instance à la démarche qualité cette année (traitement des fiches d'évènements indésirables Traitement des fiches d'amélioration de la qualité, participation au livret d'accueil, actions et projets divers.)

Cette année, un jeune bureau des étudiants (BDE) voit le jour en inter instituts IFAS IFSI IFMEM. « CURAE » dispose de locaux provisoire, à ce jour, au sein de l'IFSI.

Grace aux prestations CROUS, à nos partenariats et à la récolte de la taxe d'apprentissage, nous pouvons soutenir et encourager des projets y compris ceux qui permettent d'améliorer la qualité de vie et en formation des étudiants.

13 – Conclusion

2022-2023 est une année marquée le sceau du renouveau pour l'IFSI de Poissy :

- Locaux rénovés et agrandis
- Nouvelles compétences dans l'équipe pédagogique
- Création d'un espace de simulation C'SIM à destination des professionnels et des instituts
- Refonte du projet pédagogique partagé de territoire
- Relance de la démarche qualité ISO 9001 à l'échelle des instituts du GHT
- Audit de surveillance Qualiopi
- Travail de personnalisation des parcours notamment intégration des personnes en situation de handicap
- Développement durable et qualité de vie étudiante

NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE TENTE D'ARTICULER, REUSSITE ET EXCELLENCE, PROFESSIONNALISATION ET REFLEXION DISCIPLINAIRE, MUTUALISATIONS ET SPECIFICITES DANS LE RESPECT DES TERRITOIRES DE FORMATION QUI SONT LES NOTRES ET DANS UN ESPRIT CAMPUS MULTI SITES OUVERT, DYNAMIQUE, COLLABORATIF, PROSPECTIF ET INNOVANT.